



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 23 JUIN 2025

Membres électeurs : 52
Membres électeurs présents : 21
Pouvoirs : 11
Membres électeurs votants : 32
Vote : - Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2025/06

ADOPTION DE LA STRATÉGIE 2025-2027 DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU les articles L 213-13-1 et R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2023-2549 SG/SCOPP/BCPE du 27 novembre 2023 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté n°2025-261 SG/SCOPP/BCPE du 13 février 2025 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT les observations, faites avant et pendant la séance ;

et **Adopte à l'unanimité** la stratégie 2025-2027 de gestion des ressources en eau.

Saint-Denis, le

Le président du
COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ,